

Objet : Création d'un diplôme d'établissement dans le cadre de la formation « *Urban Planning & City Branding* » (semestre international)

Délibération du Conseil d'administration du 4 décembre 2023

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et la nomination de son directeur,

Vu les statuts de la Régie et, notamment, leurs articles 3 et 18,

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

Délibère :

Article Unique : Le projet de création d'un diplôme d'établissement, dans le cadre de la formation de niveau M1/M2 « *Urban Planning & City Branding* » est approuvé.

